



Compiègne, lundi 20 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01681**Modifiant l'avis n° FR/2023/01660**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Autres événements**RIVIERE OISE CANALISEE - ECLUSE DE VENETTE****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 18/03/2023 à 08:00 au 31/03/2023 à 17:00

- o Oise canalisée (écluse n°1 de Venette)
pk 95,800

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés de ne pas serrer la porte amont en rive gauche pour entrer dans l'écluse de Venette. En effet, la glissière d'un bateau (servant de pare-battage) s'est plantée sur la lisse de guidage entre le bas du couronnement en béton et le haut de la palplanche. Cette glissière dépasse de la lisse de guidage qui pourrait endommager la coque d'un autre bateau.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Nord, 2, bd Gambetta, BP 20053, 60321 COMPIEGNE CEDEX

Tél : 03 44 92 27 00 - Fax : 03 44 92 27 27

Date limite d'affichage :

01/04/2023

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Arnaud DEVEYER